



Document approuvé en Conseil Municipal le 8 octobre 2019
Corrigé suite aux remarques du contrôle de légalité
par délibération du 28 janvier 2020

Contours de la ZAC de Brionne

Espace où s'applique le Droit de Préemption Urbain

Espace où s'applique le Droit de Préemption Urbain renforcé

Cheminements inscrits sur la trame du PDIPR départemental

Secteur relatif au classement des infrastructures de transports terrestres génératrices de nuisances sonores

ECHELLE 1 : 5 000 e

0 100 200 300 400 500 m